



Division de Belron Canada Inc. (ci-après « **Belron** ») ENTREPOT # _____

DEMANDE D'OUVERTURE DE COMPTE

NOM DE L'ENTREPRISE (Ci-après le « CLIENT »)			ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE		REGROUPEMENT	
RAISON SOCIALE			ANNÉES EN OPÉRATION		VENTES ANNUELLES	
ADRESSE DE L'ENTREPRISE			INCORPORÉE		SOCIÉTÉ	
VILLE			DATE D'INCORPORATION		SI INDIVIDELLE, INDIQUER VOTRE NAS	
PROVINCE	CODE POSTAL	NUMERO DE TÉLÉPHONE		PROPRIÉTAIRE DE LA BATISSE	BAIL DURÉE, EXPIRATION	
NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR		ADRESSE ELECTRONIQUE		NOM DE LA PERSONNE CONTACT (COMPTES A PAYER)		
TPS #		TVQ#		ESTIMATION D'ACHAT MENSUEL		

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

NOM DE LA BANQUE	
ADRESSE ET TÉLÉPHONE DE LA BANQUE	
NUMERO DE COMPTE BANQUAIRE	MARGE DE CRÉDITS / EMPRUNTS

RÉFÉRENCES FOURNISSEURS (3)

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE #

ACTIONNAIRES

LISTE DES ACTIONNAIRES (INDIQUER LE/LÉS NOM(S) DE /DES ACTIONNAIRE(S) DE LA COMPAGNIE AINSI QUE LE POURCENTAGE D'APPARTENANCE	
NOM: _____	_____ %
_____	_____ %
_____	_____ %

PRÉSIDENT

NOM DU PRÉSIDENT DE LA COMPAGNIE	ADRESSE PERSONELLE	TÉLÉPHONE #

Renseignement de nature financière: Le CLIENT autorise BELRON à obtenir en tout temps auprès de tiers tout renseignement de nature financière qui le concerne et autorise tous tiers à fournir de tel renseignement. BELRON est autorisée à divulguer à tous tiers des renseignements financiers concernant le CLIENT.

Vente à tempérament: Toute marchandise vendue par BELRON au CLIENT demeure la seule et unique propriété de BELRON jusqu'à parfait paiement. En cas de reprise de possession des marchandises vendues et livrées, BELRON conservera tout montant versé par le CLIENT à titre de dommages liquidés. Toute somme versée par le CLIENT sera imputée en premier lieu au paiement de marchandises dont le montant échu est le plus ancien.

Termes et Intérêts: Terme net 30 jours. Toute somme impayée après 30 jours de la date de facturation portera intérêt de 2% par mois (24% par année).

Dommages : Si le compte du CLIENT est placé entre les mains d'un solliciteur, le CLIENT consent à payer les frais de cour, charges et dépenses, de même que tous les frais de collection que BELRON sera obligé de payer à son solliciteur pour le recouvrement de tout compte passé dû.

Élection de domicile: Le CLIENT déclare élire domicile dans le district judiciaire de Montréal et que toute procédure, de quelque nature que ce soit, devra être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

Droit de refus: La présente demande d'ouverture de compte est sujet à l'approbation de BELRON. En cas d'approbation, cette dernière se réserve le droit de refuser au CLIENT tout crédit additionnel, sans avis, ni mise en demeure.

Déclaration du client: Je soussigné, représentant dûment autorisé du CLIENT, déclare avoir lu la présente demande d'ouverture de compte et consentir à chacune des clauses mentionnées. Le CLIENT renonce expressément à invoquer la nullité de l'une ou l'autre des dispositions de la présente demande d'ouverture de compte pour le motif qu'elle est incompréhensible, illisible ou abusive. Le CLIENT certifie que toutes les informations contenues dans cette formule de renseignements sont exactes et véridiques.

Retour de marchandise : Les Biens peuvent être retournés pour crédit au compte seulement avec l'approbation écrite de Vanfax. Les Biens approuvés pour un retour doivent être expédiés au frais du CLIENT (à moins d'avis contraire et Vanfax accepte de payer une partie ou la totalité des frais d'expédition). Les Biens retournés ET acceptés par Vanfax sont assujettis à des frais de manutention et de remise en inventaire pouvant aller jusqu'à 20%. Vanfax n'émettra aucun crédit pour les Biens endommagés, altérés ou déformés.

SIGNATURE	NOM	TITRE	ENDROIT (PLACE) DATE (JOUR / MOIS / ANNÉE)
-----------	-----	-------	--

(Ci-après appelée "COMPAGNIE")

Cautionnement et Garantie Personnelle

Les soussignés (individuellement et collectivement ci-après appelés la « CAUTION »), déclarent comprendre et acceptent les termes et conditions suivants, qui s'appliqueront et demeureront en vigueur pour tout achat effectué chez **Belron Canada et/ou divisions** (ci-après « FOURNISSEUR » et/ou la « COMPAGNIE ») par « _____ », (ci-après appelé le « CLIENT ») et pour toute somme due à Belron Canada et divisions et/ou crédit consenti par Fournisseur au CLIENT.

1. La CAUTION s'engage solidairement avec le CLIENT au paiement de toute somme due par le CLIENT à Belron Canada, incluant des intérêts de 2% par mois, 24% par année, ainsi que toute somme encourue par Belron Canada pour la perception du compte, incluant les frais judiciaires et extrajudiciaires de ses avocats advenant le défaut du CLIENT de respecter les termes et conditions prévus à la demande de crédit.
2. La CAUTION renonce expressément à tout bénéfice de division, discussion et subrogation. Le présent cautionnement demeurera en vigueur pour une période indéterminée au bénéfice de Belron Canada et la CAUTION renonce à son droit de mettre fin au présent cautionnement de façon unilatérale. Le présent cautionnement demeurera applicable et liera la CAUTION même si les sommes dues à Belron Canada sont supérieures à la limite de crédit initialement accordée au CLIENT.
3. La CAUTION autorise Belron Canada à obtenir et à maintenir à jour auprès de banques, compagnies de crédit et agences similaires, toute information personnelle sur la CAUTION afin de permettre à Belron Canada de continuer à offrir des privilèges de crédit au CLIENT. Il est bien entendu qu'advenant l'insolvabilité et/ou la faillite de la CAUTION, la COMPAGNIE pourra suspendre ou annuler les privilèges de crédit du CLIENT et refuser de vendre au CLIENT sans autre avis, délai ou indemnité.
4. La CAUTION ou chacune d'elle s'il y a plus d'une caution, déclare avoir reçu, avant la signature des présentes, une copie du document « DEMANDE DE CRÉDIT ET CAUTIONNEMENT », une copie du document « MÉTHODES DE PAIEMENT » ainsi qu'une copie du document « TERMES ET CONDITIONS », qui font partie intégrante des présentes, et la ou les cautions se déclarent entièrement satisfaites de leur contenu acceptant chaque terme et condition contenu dans ces documents comme faisant partie intégrante des présentes et comme formant une obligation personnelle pour la CAUTION.
5. La CAUTION déclare avoir eu la possibilité de consulter un conseiller juridique avant la signature des présentes et que la présente sûreté a été négociée de bonne foi entre les parties sans laquelle la COMPAGNIE n'aurait jamais accepté d'offrir les privilèges de crédit au CLIENT.
6. La présente liera les cautions ainsi que leurs héritiers, successeurs et ayant droit respectifs.
7. Tout litige entre les parties devra être soumis aux Tribunaux ayant juridiction dans le district judiciaire de Montréal, province de Québec, ou au choix de Belron Canada, devant les Tribunaux ayant juridiction dans le district judiciaire de la place d'affaires du CLIENT.
8. Sauf pour une CAUTION provenant de la province de l'Alberta, le soussigné reconnaît expressément que si ce cautionnement est transmis par télécopieur ou par courriel, l'envoi électronique du document dûment signé aura autant de force et d'effet que s'il avait été transmis à la COMPAGNIE sous forme originale.
9. Pour les clients ou cautions provenant de la province de l'Alberta, les parties devront exécuter devant un notaire une déclaration conformément au GUARANTEES ACKNOWLEDGEMENT ACT de l'Alberta.

LU ET ACCEPTÉ CE;JJ Jour de Mois 20 AA À : Ville dans la province de : PROVINCE

X-Signature →

Nom Lettres Moulées →
Date Naissance (jour/mois/année) : ____/____/____
Adresse Personnelle :

X-Signature →

Nom Lettres Moulées →
Date Naissance (jour/mois/année) : ____/____/____
Adresse Personnelle :

X-Signature →

Nom Lettres Moulées →
Date Naissance (jour/mois/année) : ____/____/____
Adresse Personnelle :

X-Signature Témoin →

Témoin Lettres Moulées →
Date Naissance (jour/mois/année) : ____/____/____
Adresse Personnelle :

Retourner l'application de crédit au gérant de l'entrepôt Vanfax.